

Avis Financier

AMUNDI TRANSMISSION PATRIMOINE

Les porteurs de parts du FCP (Fonds Commun de Placement) AMUNDI TRANSMISSION PATRIMOINE (©: FR0011884055) géré par la société de gestion Amundi Asset Management, sont informés qu'à compter du 1er octobre 2021 l'indice de référence sera modifié.

Actuellement, l'indice de référence d'AMUNDI TRANSMISSION PATRIMOINE est l'indice EONIA capitalisé, le principal indicateur de référence du marché monétaire de la zone Euro.

Depuis le 2 octobre 2019, un nouvel indice de référence a été mis en place, l'indice €STR capitalisé qui remplacera définitivement l'indice EONIA dès 2022.

Afin d'anticiper ce changement, le FCP AMUNDI TRANSMISSION PATRIMOINE utilisera le nouvel indice €STR capitalisé à partir du 1 octobre 2021, sans attendre la disparition de l'EONIA.

L'€STR (Euro Short Term Rate) exprime le taux du marché monétaire euro au jour le jour. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone euro.

L'€STR capitalisé intègre en complément l'impact du réinvestissement des intérêts selon la méthode OIS (Overnight Indexed Swap).

De plus, à compter de cette date, l'indice de référence qui sera pris en compte pour le calcul des commissions de surperformance sera l'€STR majoré de 5,085%.

Cette modification ne fait pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les autres caractéristiques d'AMUNDI TRANSMISSION PATRIMOINE restent inchangées.

Ce changement n'implique aucune démarche spécifique de votre part et n'a aucun impact sur votre Fonds que ce soit en termes d'objectif de gestion, de profil rendement/risque.

Le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) est disponible sur le site internet www.amundi.com.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.